

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue en visioconférence, le mardi 20 avril 2021 à 20 h 00, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Administrateurs membres du personnel

Madame Janie Bédard
Madame Isabelle Cantin
Madame Louise Côté
Madame Isabelle Fouquette
Monsieur Frédéric Gagnon

Administrateurs membres parents

Madame Karine Darveau
Monsieur Jonathan Guillemette
Monsieur Jean-Philippe Hamel
Madame Marie-Andrée Houle
Monsieur Jean-François Labbé

Administrateurs membres de la communauté

Monsieur Mario Doucet
Monsieur Henri Dusseault
Madame Geneviève Martel

Absences :

Madame Émilie Poisson
Monsieur Maxime Théberge
Madame Sandra Houle, administratrice observatrice

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
M^e Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jean-Philippe Hamel, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil d'administration à 20 h 05.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Isabelle Cantin propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 avril 2021;

CA1-044-2104

CA1-045-2104

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Janie Bédard que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CA1-046-2104

Madame Geneviève Martel propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

- Projet de règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Bilan Covid au 20 avril : 15 élèves positifs et 2 membres du personnel, dans 8 écoles dont 10 variants sur 17.
- Bilan test CO² : 51 bâtiments testés, 4 classes par bâtiment, moyenne de 3 tests, 2 classes sur 204 qui ont au plus de 1 500 ppm. Des actions de corrections ont été prises.
- Dépôt de l'organisation scolaire aujourd'hui.

STRUCTURES ADMINISTRATIVES

CA1-047-2104

ATTENDU que le comité des relations professionnelles des administratrices et des administrateurs a été dûment consulté avec la proposition des structures administratives des cadres administratifs et de centre FGA/FP pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU que l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Centre-du-Québec a été consultée relativement à la proposition de structures administratives des cadres d'école primaire/secondaire pour l'année scolaire 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Fouquette que les structures administratives du Centre de services scolaire des Bois-Francis apparaissant au document numéro CA1-047-2104 soient acceptées telles que présentées et qu'elles entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 – CENTRE MARCEL-PROULX
(DRUMMONDVILLE) - DÉPÔT

CA1-048-2104

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU QUE l'article 254 stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou, à défaut, celles qu'établit le centre de services scolaire;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Houle que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de calendrier scolaire 2021-2022 du centre de formation professionnelle et Centre Marcel-Proulx (Drummondville) et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique* (Document numéro CA1-048-2104).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**RÉPARTITION DES RESSOURCES – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 -
ADOPTION**

CA1-049-2104

Le directeur général présente le document relatif aux objectifs et principes de répartition des ressources entre les écoles et autres pour 2021-2022 et les recommandations du comité de répartition des ressources;

ATTENDU que conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* le centre de services scolaire établit, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements;

ATTENDU que cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités scolaires et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

ATTENDU que la répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins du Centre de services scolaire, de ses comités et de ses établissements d'enseignement;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Henri Dusseault :

- 1) QUE le conseil d'administration donne suite aux recommandations du comité de répartition des ressources;
- 2) QUE soit accepté et adopté, tel que déposé, le document numéro CA1-049-2104 relatif aux objectifs et principes de répartition des ressources entre les écoles et les centres du Centre de services scolaire des Bois-Francs pour l'année 2021-2022.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021-2022 - ADOPTION

CA1-050-2104

Le directeur général fait état des orientations proposées relativement aux allocations de base et aux allocations spécifiques à recevoir du ministère de l'Éducation et aux projets d'économie d'énergie. Ces orientations résultent d'une démarche interne d'investigation, de validation et d'identification réalisée par le Service des ressources informatiques et matérielles.

Monsieur Mario Doucet propose que soient acceptées, telles que présentées, les orientations de revenus et de dépenses présentées au sommaire du budget 2021-2022 relativement aux achats de mobilier, appareillage et outillage ainsi qu'aux projets à caractère physique et que le directeur général et le directeur des ressources informatiques et matérielles, individuellement, soient autorisés à

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

donner suite aux achats, investissements et autres actions relatives aux projets déposés.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CA1-051-2104

POLITIQUE POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT - ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique* un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du ministre d'organiser le transport de tout en partie de ses élèves;

ATTENDU que la Commission scolaire des Bois-Francis avait obtenu cette autorisation et avait adopté, en juin 2014, une politique pour l'organisation du transport scolaire;

ATTENDU que le comité consultatif du transport lors de sa rencontre du 22 février 2021 a proposé des modifications à cette politique;

ATTENDU que les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique* auprès des instances concernées ont été dûment effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan Guillemette que la politique amendée pour l'organisation du transport scolaire soit adoptée.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CA1-052-2104

PROJET N° 3345 – RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES, DU VESTIAIRE DES ÉLÈVES ET DES LOCAUX PÉDAGOGIQUES À L'ÉCOLE CŒUR-IMMACULÉ À SAINT-VALÈRE / CONSTRUCTION BERNARD BÉLANGER & FILS INC.

Madame Marie-Andrée Houle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le tableau comparatif des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet no 3345 – Rénovation des blocs sanitaires, du vestiaire des élèves et des locaux pédagogiques à l'école Cœur-Immaculé à Saint-Valère;

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Construction Bernard Bélanger & fils inc. (Document numéro CA1-052-2104).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La date de la prochaine rencontre du conseil d'administration aura lieu le 18 mai 2021. Un rappel est fait aux membres de suivre la formation de l'École nationale de l'administration publique (ENAP).

CA1-053-2104

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, madame Janie Bédard, propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 21 h 08.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

Jean-Philippe Hamel, président

Michael Provencher, secrétaire général